

COMMUNIQUÉ DU 18 DÉCEMBRE 2015

Téléphonie fixe et Internet mobile : des produits bon marché au Luxembourg

Le régulateur belge des télécommunications IBPT (Institut belge des services postaux et des télécommunications) a publié en date du 16 décembre 2015 sur son site [IBPT](#) une étude comparative des prix des produits télécoms en Belgique et dans les pays voisins (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume Uni). Le Luxembourg a participé pour la première fois dans cette étude comparative, suite à une étroite collaboration entre l'IBPT et l'ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation). L'étude est basée sur les plans tarifaires des services offerts aux utilisateurs résidentiels de six pays, à savoir :

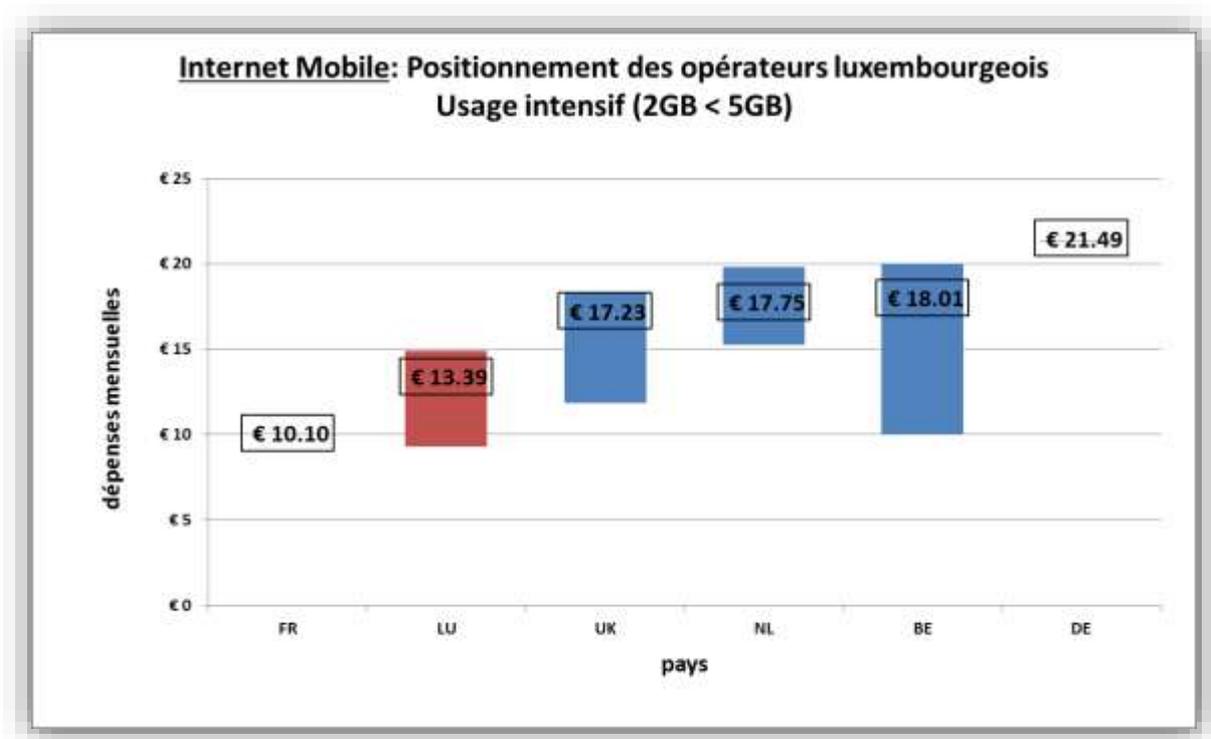
- les services mobiles,
- la téléphonie fixe,
- l'Internet mobile,
- l'Internet haut et très haut débit,
- les offres « *dual play* » (*Internet et télévision*),
- les offres « *triple play* » (*Internet, téléphonie fixe et télévision*),
- les offres « *quadruple play* » (*Internet, téléphonie fixe, télévision et services mobiles*)

L'étude comparative présente la position des plans tarifaires luxembourgeois dans un contexte international des prix de produits de télécommunications. Il ressort entre autres de l'étude que les prix de la téléphonie fixe et de l'Internet Mobile sont bon marché au Luxembourg (graphiques ci-dessous). Les autres offres de produits télécoms se situent en général au-dessus de la moyenne des tarifs des autres pays. L'ILR invite à consulter l'étude sur le site de l'[IBPT](#)¹.

Contact - M. Marc Kohll

T +352 28 228 421

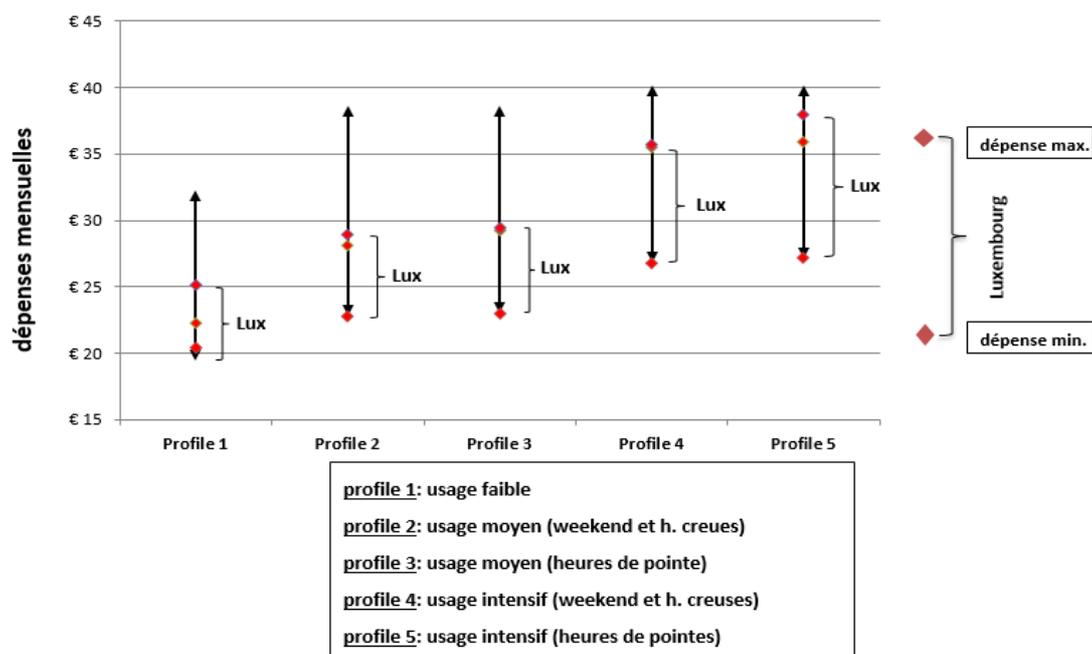
¹<http://www.bipt.be/fr/operateurs/ibpt/publications/etude-comparative-du-niveau-des-prix-des-produits-de-telecommunications-en-belgique-aux-pays-bas-en-france-en-allemande-au-luxembourg-et-au-royaume-uni-tarifs-du-mois-d-aout-2015>



Offres Internet Mobile

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.

Téléphonie fixe: Positionnement des opérateurs luxembourgeois suivant les profils d'utilisation



Offres téléphonie fixe

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.